

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le douze avril, à dix-neuf heures, se sont réunis publiquement les membres du Conseil Municipal en exercice, sous la présidence de Monsieur Gérard LHEUREUX, Maire, suite à la convocation du 2 avril 2021.

La réunion se déroule à la salle des fêtes « Le Casino », comme le permet l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 portant diverses mesures de gestion jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire.

Sont présents : Gérard LHEUREUX, Franck BOUCHEZ, Christèle RICHARD, Joël LEFEBVRE, Myriam VARLET, Michel MACHY, Christine VANHÉE, Gaëlle PETIT, Christophe CAULIER, Alice PLOMMET, Laura BOUVILLE, Michel KLAPSIA, Sébastien HAUTBOUT et Godleine RASSE

Absent excusé : M. Jean-Claude MESSÉANT (qui a donné procuration à M. Christophe CAULIER)

Le quorum est atteint ; Monsieur le Maire ouvre la séance.

Madame Christèle RICHARD est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire justifie le report de date de la séance du fait de la réception tardive d'éléments nécessaires à l'élaboration du budget : bases fiscales, dotations de l'Etat.

Le compte-rendu de la séance du 2 février 2021 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire apporte deux observations sur ce compte-rendu :

- M. Christophe CAULIER ne figure pas parmi la liste des conseillers municipaux ayant assisté à la séance, alors qu'il était bien présent. Il s'agit d'un oubli
 - Au point 2) Attribution du marché de travaux à la salle des fêtes, le montant de l'offre de l'entreprise PALPIED (lot 5) est de 3 883,74 HT, soit 4 660,49 euros TTC.
- Sur le rapport d'analyse du maître d'oeuvre, il y a eu confusion entre le HT et le TTC.

Ces observations étant faites, le compte-rendu de la séance du 2 février 2021 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

1) COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 :

Commune :

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le compte de gestion de l'année 2020 soumis au vote de l'assemblée présente

**un excédent de fonctionnement de 363 582,91 euros
et un déficit d'investissement de 61 629,64 euros.**

Le compte administratif de l'année 2020 soumis au vote du Conseil Municipal est en totale concordance avec le compte de gestion.

M. BOUCHEZ présente la vue d'ensemble, puis le détail par chapitre du compte administratif.

Celui-ci présente **un excédent de fonctionnement de 363 582,91 euros**

Dépenses : 903 194,46 euros

Recettes : 1 238 985,05 euros

+ l'excédent reporté 2019 de 27 792,32 euros

et un déficit d'investissement de 61 629,64 euros

Dépenses : 1 020 121,71 euros

Recettes : 1 041 197,74 euros

+ le déficit reporté 2019 de 82 705,67 euros

L'excédent global, à reporter au budget primitif 2021, s'élève à **301 953,27 euros**.

En section d'investissement, le montant des restes à réaliser s'élève à 529 120 euros en dépenses et à 277 728 euros en recettes. Ceux-ci correspondent aux dépenses et recettes engagées fin 2020 et non mandatées ou encaissées sur l'exercice N – 1.

M. KLAPSIA déclare que le remboursement de l'emprunt contracté en 2020 n'a pas été prévu dans le montant de l'annuité.

M. BOUCHEZ lui fait la lecture de l'état de la dette pour lui faire constater que ce document est arrêté au 31 décembre et n'est pas une annexe du BP 2021 ; il ajoute que les annuités d'emprunt figurent bien au BP 2021 qui sera présenté ensuite. Ce dont **M. KLAPSIA** doute.

Il est procédé au vote du compte de gestion de l'année 2020 ; il est adopté à 12 voix pour, 3 abstentions de M. KLAPSIA, M. HAUTBOUT et Mme RASSE.

Monsieur le Maire quitte la salle et cède la présidence à M. Michel MACHY, doyen d'âge de l'assemblée pour procéder au vote du compte administratif de l'année 2020.

Celui-ci est adopté à 11 voix pour, 3 abstentions de M. KLAPSIA, M. HAUTBOUT et Mme RASSE.

Monsieur le Maire remercie les adjoints, conseillers municipaux et les employés administratifs qui ont travaillé sur ce budget.

Eau/Assainissement :

Le compte de gestion de l'année 2020 soumis au vote de l'assemblée présente

**un excédent d'exploitation de 63 387,81 euros
et un excédent d'investissement de 319 285,71 euros.**

Le compte administratif de l'année 2020 présente

un excédent d'exploitation de 63 387,81 euros

Dépenses : 92 900,23 euros

Recettes : 110 816,48 euros

+ l'excédent reporté 2019 de 45 471,56 euros

et un excédent d'investissement de 319 285,71 euros

Dépenses : 403 524,00 euros

Recettes : 76 079,22 euros

+ l'excédent reporté 2019 de 646 730,49 euros

L'excédent global, à reporter au budget primitif 2021, s'élève à 382 673,52 euros.

En section d'investissement, le montant des restes à réaliser s'élève à 30 000 euros en dépenses et à 172 289 euros en recettes.

Compte tenu de l'encaissement des soldes de subventions sur travaux début 2021, le prêt relais d'un montant de 400 000 euros contracté en mai 2019 sera remboursé en totalité le 31 mai 2021.

Il est procédé au vote du compte de gestion de l'année 2020 pour le service Eau Assainissement ; il est adopté à la majorité : 12 voix pour, et 3 abstentions de M. KLAPSIA, M. HAUTBOUT et Mme RASSE.

Monsieur le Maire quitte la salle et M. Michel MACHY, doyen d'âge prend la présidence pour faire approuver le compte administratif de l'année 2020.

Celui-ci est adopté à 11 voix pour, 3 abstentions de M. KLAPSIA, M. HAUTBOUT et Mme RASSE.

2) AFFECTATIONS DE RÉSULTATS :

Commune :

Pour rappel, Excédent de fonctionnement 2020 : + 363 582,91 €

Déficit d'investissement 2020 : - 61 629,64 €

Besoin de financement des restes à réaliser :	- 251 392,00 €
Proposition d'Affectation en réserves d'investissement (article 1068) :	+ 313 021,64 €
et Report du solde en excédent de fonctionnement reporté (article 002) :	+ 50 561,27 €

La délibération d'affectation de résultat est adoptée à l'unanimité.

Eau/Assainissement :

Pour rappel, Excédent d'exploitation 2020 :	+ 63 387,81 €
Excédent d'investissement 2020 :	+ 319 285,71 €
Besoin de financement des restes à réaliser :	- 142 289,00 €

L'excédent d'investissement couvre le besoin de financement des restes à réaliser, donc pas d'obligation d'affecter un montant en réserves d'investissement

Proposition de Report de l'intégralité en excédent de fonctionnement reporté (article 002) :	+ 63 387,81 €
---	----------------------

La délibération d'affectation de résultat pour le service Eau Assainissement est adoptée à l'unanimité.

3) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Monsieur le Maire rappelle que le comité consultatif « Attribution de subventions » s'est réuni le 19 mars pour étudier les demandes pour l'année 2021.

Les montants suivants sont proposés :

- Association Espace Ponthieu Marquenterre : 4 500 €
- Association E.M.H.I.S.A.R.C. : 650 €
- Club Sportif Crécéen : 1 300 €
- Amicale des sapeurs pompiers de Crécy-en-Ponthieu : 250 €
- Ecole des jeunes sapeurs pompiers : 600 €
- Association Familiale Rurale de Crécy-en-Ponthieu : 200 €
- La Colombe Crécéenne : 200 €
- Amicale des anciens élèves : 550 €
- Club des aînés de Crécy-en-Ponthieu : 500 €
- Collège Jules Roy (section EPS) : 200 €
- Comité des Fêtes et Animations Culturelles de Crécy-en-Ponthieu : 4 000 €

- Comité des Fêtes de Marcheville : 350 €
- C.A.T.M. de Crécy-en-Ponthieu : 200 €
- Mutilés du Travail : 70 €
- Tennis Club Crécéen : 300 € (seule la section ping pong est maintenue)
- Pétanque crécéenne : 200 €
- Coopérative Scolaire de Crécy-en-Ponthieu : 900 €
- APE école de Crécy : 300 €
- Estrella Crecy Horse : 200 €
- Opération Brioches : 700 €
- Association des communes de la forêt : 150 €

Nous n'avons à ce jour pas reçu de demande de l'Association de Valloires ni de la Croix Rouge. En revanche, nous avons une demande des Restos du Coeur, antenne départementale d'Amiens. Monsieur le Maire précise que c'est à elle qu'incombe la répartition des dons et subventions par centre de distribution.

M. CAULIER rapporte qu'il a été décidé de ne pas accorder de subvention si elle n'est pas versée directement au comité local.

M. HAUTBOUT rappelle que la commune subventionne le C.C.A.S. dont le rôle est d'apporter un secours, une aide alimentaire aux habitants qui en font la demande. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit plus souvent d'aide financière ponctuelle, après avis favorable de l'assistante sociale sur le dossier.

Il est décidé à l'unanimité de ne pas verser de subvention aux Restos du Cœur.

Le montant global des subventions détaillées précédemment s'élève à 16 320 euros. L'octroi est décidé à la majorité (- 1 abstention de Mme VANHÉE).

4) FESTIVAL DE L'OISEAU 2021 :

Le Festival de l'Oiseau propose, comme chaque année, la signature d'une convention de partenariat pour l'organisation des manifestations qui sont programmées du samedi 24 avril au dimanche 2 mai 2021.

Une participation de la commune de 3 000 euros est souhaitée.

Nous avons versé 1 500 euros en 2020 en raison de l'annulation du Festival au printemps. Des manifestations se sont néanmoins déroulées pendant l'été et aux vacances d'automne (stages photo, sorties guidées).

A Crécy, étaient prévues en 2021 (sous réserve des règles sanitaires en vigueur) :

- des projections au cinéma
- 1 sortie sylvothérapie en forêt
- 4 sorties « La Biodiversité et la Gestion Forestière » animées par l'ONF

Celles-ci ne pourront probablement pas avoir lieu . Le Festival a donc décidé de maintenir sa programmation, en édition numérique.

Seront accessibles toutes la semaine :

- les 35 films en compétition

- les galeries virtuelles de photos des concours 2020/2021
- les expositions en extérieur (Abbeville, Le Crotoy, Cayeux-sur-Mer, St Valéry)
- un film sur la forêt avec la participation de l'ONF, dès lors que les cinémas seront autorisés à ouvrir

M. HAUTBOUT rappelle que la subvention de 1 500 euros versée par la commune en 2020 laissait espérer des animations à Crécy cette année ; or il n'en est rien.

Mme RASSE et **Mme PLOMMET** ajoutent que le dossier n'est pas complet : le bilan moral et financier 2020 n'est pas communiqué.

Mme RASSE déclare qu'aucune publicité n'est faite pour une programmation prévue dans 2 semaines.

Mme VANHÉE considère que le Festival de l'Oiseau, c'est de l'évènementiel. « Des films sur les oiseaux, on peut en voir toute l'année. Pour moi, le festival ne peut pas être virtuel. »

Malgré l'appui de Monsieur le Maire et de M. BOUCHEZ pour subventionner le festival, considérant que la déprogrammation n'est pas de leur fait, et qu'un gros travail a été réalisé, le Conseil Municipal est divisé pour accorder une subvention.

D'un commun accord, il est décidé de surseoir à la décision et de charger Monsieur le Maire de solliciter le compte-rendu financier du festival 2020 pour délibérer lors d'une prochaine séance.

5) RENOUVELLEMENT D'ADHÉSIONS :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à renouveler annuellement l'adhésion :

- à l'Association des Maires (délégations départementale et nationale) : 378,05 €
- au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) : 100 €
- à la Fondation du Patrimoine : 120 €

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6) VOTE DES TAUX D'IMPÔTS LOCAUX 2021 :

Depuis la suppression progressive de la taxe d'habitation, seuls les taux d'imposition sur le foncier bâti et le foncier non bâti sont à voter.

Les communes et les EPCI bénéficient d'une compensation intégrale, calculée sur la base du taux de taxe d'habitation adopté en 2017.

Pour les communes, la compensation est assurée par le transfert à leur profit de la taxe foncière sur les propriétés bâties, part départementale.

L'application d'un coefficient correcteur garantit à chaque commune une compensation à l'euro près.

Monsieur le Maire propose de voter, comme en 2020, une seconde baisse pour chacun des deux taux.

Rappel des taux 2020 :

- Foncier bâti : 35,34 %
- Foncier non bâti : 45,46 %

Taux proposés en 2021 :

- Foncier bâti : 60,36 % (34,82 % + 25,54 %, taux départemental)

- Foncier non bâti : 45,07 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide à l'unanimité de fixer pour 2021 les taux d'imposition locale suivants :

Foncier bâti : 60,36 %

Foncier non bâti : 45,07 %

	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Taux 2021	Produit fiscal attendu
Foncier bâti	1 016 000 €	60,36 %	613 258 €
Foncier non bâti	213 100 €	45,07 %	96 044 €
Total			709 302 €

7) BUDGETS PRIMITIFS 2021 :

Commune :

M. BOUCHEZ donne lecture chapitre par chapitre du projet de budget primitif pour 2021.

Le budget proposé au vote du Conseil Municipal s'équilibre à 1 231 370,27 euros en dépenses et recettes de fonctionnement et à 914 290,91 euros en section d'investissement (A noter qu'en dépenses d'investissement, les restes à réaliser 2020 s'élèvent à 529 120 euros)

M. HAUTBOUT demande qu'on lui rappelle ce qu'est le back office, qui figure parmi les programmes d'investissement.

M. BOUCHEZ répond qu'il s'agit d'un bureau pour le personnel administratif qui gère les offices de tourisme intercommunaux.

S'agissant du programme d'achat de défibrillateurs, **M. HAUTBOUT** demande combien d'équipements sont compris dans les 12 000 euros budgétisés.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'une obligation réglementaire d'équiper les ERP de 4^{ème} catégorie : le Casino, le Cyrano et la salle des fêtes de Marcheville.

Les trois autres sites évoqués sont facultatifs : stade, mairie, salle des fêtes de Caumartin.

« Oui, mais même s'ils ne sont pas obligatoires, on peut associer obligation à utilité. Et, pour cela, il faut autant que possible les prévoir à l'extérieur, accessibles à tous » répond **M. HAUTBOUT**.

Monsieur le Maire répond que le chiffrage de 12 000 euros prévoit de toute façon des équipements extérieurs.

M. CAULIER estime qu'il faut au minimum un défibrillateur à Crécy, un à Marcheville et un à Caumartin.

Le budget primitif de la commune pour l'année 2021 est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Eau Assainissement :

Le budget proposé au vote du Conseil Municipal s'équilibre à 172 654,81 euros en dépenses et recettes d'exploitation et à 642 329,52 euros en section d'investissement (dont les 400 000 euros correspondant au prêt relais qui sera remboursé au 31 mai)

Le budget primitif 2021 du service Eau Assainissement est également adopté à l'unanimité.

8) RÉPONSE A L'APPEL A PROJETS DU DÉPARTEMENT « REVITALISATION DES CENTRES BOURGS » :

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Crécy-en-Ponthieu a été lauréate en 2019 de l'appel à projets de la Région « Redynamisation des centres bourgs ».

La Région prend en charge l'étude de faisabilité d'actions tendant à redynamiser le commerce en centre bourg.

Les actions découlant de l'étude sont également finançables par la Région.

Le Conseil Départemental de la Somme lance l'appel à projets « Revitalisation des centres bourgs samariens », et propose à la commune de Crécy-en-Ponthieu de candidater ; nous bénéficions également de l'appui de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre.

M. BOUCHEZ précise que les domaines sur lesquels le Département nous aidera à travailler sont le commerce, l'habitat, le maintien des services, pour les habitants et ceux des villages voisins, l'objectif étant que Crécy retrouve un dynamisme et continue d'exercer sa fonction de centralité.

Mme VANHÉE demande si la Région et le Département vont travailler de pair. « Oui » répond Monsieur le Maire. Ces appels à projets se complètent. Il s'agit d'une collaboration entre la Région et le Département, et l'État également, puisque la commune a été retenue au titre du dispositif « Petites villes de demain ». Sur le territoire de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre, Rue et Crécy ont été retenues.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour déposer un dossier de réponse à l'appel à projets du Département « Revitalisation des centres bourgs samariens ».

9) TRAVAUX BORDURAGE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE :

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le devis de l'entreprise EUROVIA correspondant aux travaux de bordurage rue du Général de Gaulle, à la sortie du bourg vers Ligescourt.

Les travaux proposés tiennent compte des préconisations techniques du Département. Ils peuvent bénéficier d'une subvention de l'État au titre des amendes de police, pour la partie de travaux visant à améliorer la sécurité.

Le montant des travaux est chiffré à 43 000 euros HT,
soit 51 600 euros TTC

Monsieur le Maire ajoute qu'il a demandé aux services départementaux si la réfection de la RD 12 entre Crécy et Ligescourt était prévue prochainement. Il serait en effet regrettable de poser des bordures vouées à être démontées lors de la réfection de chaussée.

Le Conseil Municipal donne son accord pour déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'État, au titre des amendes de police, pour les travaux de bordurage rue du Général de Gaulle.

Dans le domaine de gestion des eaux pluviales, Monsieur le Maire évoque un autre dossier, Place du 8 mai 1945.

Lors d'épisodes de fortes pluies, l'eau s'écoule dans la cour de l'ancienne propriété VIGEANT depuis des décennies. Le locataire a posé des bordures pour stopper l'eau, ce qui est strictement interdit.

Monsieur le Maire s'est rendu sur place avec l'AMEVA et VEOLIA pour trouver une solution.

La solution pour limiter l'écoulement d'eaux dans un premier temps serait de poser des bordures rue du 8 mai 1945, en haut de la place.

M. KLAPSIA rappelle que le Département a versé une soulte lors du transfert de cette voie dans le domaine communal. Il serait peut-être opportun de refaire la chaussée en même temps.

Monsieur le Maire prend note, et rappelle les nombreuses voies communales nécessitant des travaux. Un programme pluriannuel a été établi, mais il reste encore beaucoup à faire.

10) TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU SITE DE LA BATAILLE – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT ADOPTÉ LE 15/12/2020 :

Le Conseil Municipal a délibéré le 15 décembre 2020 pour autoriser le Maire à solliciter l'aide de la Région pour financer les travaux d'aménagement sur le Site de la Bataille : création d'un parcours numérique jalonné par une dizaine de sculptures.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier le plan de financement, en incluant l'aide financière du Département (30%).

Le plan de financement prévisionnel suivant est proposé au vote de l'assemblée :

- Montant des travaux HT :	75 000,00 €
- Subvention Région (Priorités Régionales d'Interventions Touristiques – 30%) :	22 500,00 €
- Subvention Région (PACI2 – 20%) :	15 000,00 €
- Subvention Département (réponse à l'AAP « Renforcer l'attractivité touristique de la Somme » - 30%) :	22 500,00 €
- Solde à la charge de la commune :	15 000,00 €
+ TVA (20%) :	15 000,00 €

Le Conseil Municipal :

- adopte à l'unanimité le plan de financement prévisionnel ainsi modifié
- autorise le maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération

11) DÉLIBÉRATIONS RELATIVES A LA GESTION DU PERSONNEL :

1) Adhésion au groupement de commandes pour la mise en place d'outils en faveur de la qualité de vie au travail :

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique propose, dans le cadre de sa mission « Mise en œuvre d'une politique de prévention des risques psychosociaux », d'adhérer à un groupement de commandes pour recourir à un prestataire extérieur qui sera chargé de la réalisation des diagnostics et plans d'actions favorisant la Qualité de Vie au Travail (QVT).

Le coût pour chaque collectivité adhérente est fixée forfaitairement à 200 €, correspondant aux coûts de lancement de la procédure.

Il est également proposé de renouveler la convention pour la mise à disposition d'un ACFI (Agent Chargé de la Fonction d'Inspection), dont les missions consistent à :

- contrôler les conditions d'application de la réglementation Santé/Sécurité, applicable au sein de la collectivité
- proposer toute mesure de nature à améliorer l'Hygiène et la Sécurité au travail ainsi que la prévention des risques professionnels

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (9 pour, 6 abstentions), autorise le Maire :

- à renouveler la convention avec le Centre de Gestion pour la mise à disposition d'un ACFI
- à solliciter l'adhésion au groupement de commandes pour la mise en place d'outils en faveur de la qualité de vie au travail

2) Négociation du contrat d'assurance statutaire 2022-2025 :

Le contrat d'assurance statutaire conclu avec le Centre de Gestion prend en charge les salaires des agents absents pour maladie, maternité, accident du travail.

Le contrat en cours se termine le 31 décembre 2021.

Il nous est proposé de délibérer pour autoriser le Centre de Gestion à négocier un contrat pour la période 2022-2025.

Rappel des taux de cotisations applicables à la masse salariale

- Agents CNRACL (titulaires plus de 28 heures)

Taux 2020 : 6,53 %

porté à 7,51 % à 2021

- Agents IRCANTEC (non-titulaires et titulaires moins de 28 heures) :

Taux 2020 – 2021 : 0,95 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à donner son accord au Centre de Gestion pour renégocier le contrat d'assurance statutaire avec le Centre de Gestion pour la période 2022-2025.

Une offre pourra être demandée à un autre organisme.

12) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Informations diverses :

- **Mise à disposition de locaux pour la Maison France Services :** Le Conseil communautaire, dans sa séance du 31 mars 2021, a adopté la convention de mise à disposition des locaux au sein du BIT pour y installer la Maison France Services.

Néanmoins celle-ci a souhaité différer au 1^{er} mai 2021 la date d'effet de ladite convention, et fixer la durée à 6 ans, moyennant un loyer mensuel de 300 euros (au lieu de 600 euros).

La mise à disposition a eu lieu à titre gratuit pendant la période du 1^{er} février au 30 avril 2021, du fait des travaux qui vont être pris en charge par la Com de Com.

Elle a également souhaité intégrer le fait que le loyer n'excéderait pas 600 euros par mois au-delà des 6 années.

- **Tenue des bureaux de vote élections départementale et régionale :** Les maires ont été invités à répondre ce jour avant midi à une demande par mail reçue ce week-end.

La question : Est-il possible de tenir les bureaux de vote les 13 et 20 juin, en respectant les conditions sanitaires préconisées ?

Pour Crécy, il a été répondu non.

Une décision devrait être prise cette semaine, de maintenir en juin ou de reporter en septembre.

M. KLAPSIA indique que les médias annonçaient que 56 % des maires étaient favorables au maintien des scrutins en juin.

Monsieur le Maire rappelle que les conseillers municipaux ne peuvent refuser, sauf indisponibilité dûment justifiée, d'assurer la fonction d'assesseur (article L. 2121-5 du CGCT).

- **Salubrité publique :** Monsieur le Maire informe l'assemblée de la prolifération de rats sur plusieurs secteurs de la commune : rue Eugène Petit, rue du Rivage, et rue du Chauffour à Marcheville.

Beaucoup d'habitants se plaignent. Chaque foyer est invité à dératiser sur son terrain, et à limiter la présence de volailles, stockage de fruits, etc... qui les attirent particulièrement.

Par ailleurs, Monsieur le Maire exprime son mécontentement par rapport aux dépôts sauvages réguliers sur le site du Champ de Bataille : litières de chats, viande avariée. Il prévient « On sera intransigeant sur ces incivilités. Surtout qu'on a investi dans des containers semi enterrés ».

- **Contrôles de vitesse :** dans le cadre de ses fonctions, le garde champêtre est amené à réaliser des contrôles de vitesse, en agglomération, au lieu-dit Crécy Grange, en traversée de Marcheville, et aux entrées de Crécy.

Il s'agit principalement de prévention ; quelques contraventions ont été relevées.

M. HAUTBOUT demande s'il peut verbaliser seul. Réponse affirmative de Monsieur le Maire.

M. KLAPSIA demande si la commune pense investir dans cet équipement. « Il est prêté par une commune voisine, mais nous y réfléchissons » répond Monsieur le Maire.

« Beaucoup de personnes se plaignent de la vitesse excessive, mais ne veulent pas de dos d'âne, pas de « haricot » ; il faut trouver des solutions » ajoute t-il. « Il serait souhaitable que les poids lourds ne passent pas à Marcheville et rue de Saint-Riquier. »

Mme PETIT pense qu'il vaut mieux responsabiliser les automobilistes plutôt que réprimer.

Questions diverses :

- **M. KLAPSIA** signale de mauvaises odeurs devant l'entrée de l'ancienne résidence « Les Marronniers ». Il demande que l'on s'assure de l'absence de déversement d'eaux usées dans une descente d'eaux pluviales.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 22 heures 20.